



Ville de
SAINT-YRIEIX

V/2024- 226 annule et remplace V/2020-132, V/2020-295 et V/2023-010

ARRETE DU MAIRE

Objet : numérotation de voirie, route des Vitailles

Le Maire de Saint-Yrieix-la-Perche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2019, décidant d'attribuer aux voies communales n° 97, 99, 201 partie, 337, 338, 339 et 340 la dénomination « route des Vitailles »,

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Considérant l'opération de dénomination et de numérotation sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire,

Considérant la nécessité de procéder au numérotage de la voie dénommée « route des Vitailles »,

ARRETE :

Article 1^{er} : les numérotations suivantes

Référence cadastrale	Numéro de voirie attribué	Libellé de la voie dénommée
YT0187	2	Route des Vitailles
YT0237	8	Route des Vitailles

YT0202	12	Route des Vitailles
YT0336	15	Route des Vitailles
YT0143	16	Route des Vitailles
YT0258	19	Route des Vitailles
YT0374	22	Route des Vitailles
YT0356	25	Route des Vitailles
YT0355	27	Route des Vitailles
YT0389	29	Route des Vitailles
YT0369	30	Route des Vitailles
YT0390	31	Route des Vitailles
YT0326	32	Route des Vitailles
YT0384	35	Route des Vitailles
YT0022	37	Route des Vitailles
YT0063	38	Route des Vitailles
YT0041	41	Route des Vitailles
YT0066	44	Route des Vitailles
YT0039	45	Route des Vitailles
YT0067	46	Route des Vitailles
YT0068	50	Route des Vitailles
YT0069	52	Route des Vitailles
YT0026	53	Route des Vitailles
YT0070	54	Route des Vitailles
YT0358	57	Route des Vitailles
YT0034	59	Route des Vitailles
YT0164	60	Route des Vitailles
YT0290	60 bis	Route des Vitailles
YT0291	62	Route des Vitailles
YT0032	63	Route des Vitailles
YT0169	64	Route des Vitailles
YT0221	66	Route des Vitailles
YT0030	67	Route des Vitailles
YT0222	68	Route des Vitailles
YT0402	68 bis	Route des Vitailles
YT0403	68 ter	Route des Vitailles
YT0152	70	Route des Vitailles
YT0028	71	Route des Vitailles
YT0104	72	Route des Vitailles
YT0228	75	Route des Vitailles
YT0227 et 226	77	Route des Vitailles
YT0082 et 162	79	Route des Vitailles
YT0080 et 81	81	Route des Vitailles
YT0077	83	Route des Vitailles
YT0076	85	Route des Vitailles
YT0075	87	Route des Vitailles
YT0074	89	Route des Vitailles
YT0073	91	Route des Vitailles
YT0361 et 359	101	Route des Vitailles
YT0354	103	Route des Vitailles
YT0350	105	Route des Vitailles
YT0380	107	Route des Vitailles
YT0155	111	Route des Vitailles
YT0247	113	Route des Vitailles
YT0246	115	Route des Vitailles
YT0245	117	Route des Vitailles
YT0363	Pas de numéro	Route des Vitailles

YT0392	99	Route des Vitailles
YT0393	99	Route des Vitailles
YT0090	111 bis	Route des Vitailles

Article 2 : les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète de la Haute-Vienne pour contrôle de légalité
- Transmise à Monsieur le Directeur de la Poste de Saint-Yrieix
- Transmise à la Direction Générale des Finances Publiques
- Versée dans la Base nationale de l'adresse

Article 4 : La publication du présent arrêté sera effectuée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges (*le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr*).



Saint-Yrieix, le 02/07/2024
Le Maire,


Daniel BOISSERIE

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 087-218718708-20240702-V20240210226-AR

